

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures dans la grande salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 8 mars 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel RIGAL (CdC de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 27

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Trébuçq S. – Bélis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Duez JP. – Pas A. – Collard X.

Suppléants : Molbert P. – Cadusseau E. – Grimée B. – Gadrat C.

CdC de l'Estuaire (13) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. (avec pouvoir donné par Ph. Labrieux) – Djérad-Payen MF. – Laisné JJ. (avec pouvoir donné par P. Villar) – Ovide A. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Dubourdieu M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	2

Nombre de votes exprimés	29
Votes : Pour	29
Votes : Contre	0
Abstention	0

Rapport n°5 – Finances : Participations financières des Communautés de communes pour 2023 (D. BALDÈS)

Le montant global des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 s'élève à 170 000,00 €, soit une augmentation de 20 000 € par rapport à 2022.

Elles se répartissent comme suit :

	Population (fiche DGF 2022)	% population	1ère part 85 000 €	Potentiel fiscal (fiche DGF 2022)	% Potentiel fiscal	2nde part 85 000 €	Cotisations 2023	%	Cotisations 2022
CdC Estuaire	16 405	43,9%	37 284,09	14 830 932	77,0%	65 411,62	102 695,71	60,4%	91 568,16
CdC Blaye	20 995	56,1%	47 715,91	4 441 319	23,0%	19 588,38	67 304,29	39,6%	58 431,84
TOTAL	37 400	100,0%	85 000,00	19 272 251	100,0%	85 000,00	170 000,00	100,0%	150 000,00

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Valide** le montant global des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 qui s'élève à 170 000 €,

- **Valide** leur répartition entre les Communautés de communes telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès de ces dernières leur versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Michel RIGAL



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL

Denis BALDÈS